

# Offre d'emploi

## PRÉPOSÉ.E AUX STATIONNEMENTS - POSTE 2023-02-05

### ORGANISME

Municipalité de Tadoussac

### TYPE DE POSTE

Postes saisonniers (juin à début octobre)

- Un poste de 2 jours/ semaine (16 heures)

### RESPONSABILITÉS

Les tâches consistent à accueillir et à attirer une place aux clients qui veulent utiliser les stationnements publics de la Municipalité de Tadoussac. De plus, la personne devra être en mesure d'agir comme agent d'information touristique, pour bien informer les clients lors de demandes d'informations.

### EXIGENCES

La personne recherchée devra outre être disponible du mois de juin jusqu'au mois d'octobre 2023 avoir les exigences suivantes :

- Secondaire III, IV ou V
- Avoir un tempérament calme et posé
- Débrouillard en anglais
- Avoir une attitude positive
- Aimer travailler avec le public

---

### CONDITIONS DE TRAVAIL

La rémunération est établie selon un taux horaire entre 15,62\$ et 17,94\$ selon les dispositions de la convention collective en vigueur des employés municipaux

Il appartient au candidat de fournir un curriculum vitae en français qui contient les précisions qui permettront d'établir avec justesse si celui-ci rencontre les exigences du poste sur le plan de la scolarité et de l'expérience.

Nous souscrivons au principe de l'égalité des chances dans l'emploi. Seuls les candidats ou candidates retenu(e)s pour une entrevue seront contacté(e)s. Une priorité est donnée à un candidat déjà à l'emploi de la municipalité. Vous devez spécifier dans votre demande le nom du poste :

## PRÉPOSÉ.E AUX STATIONNEMENTS - POSTE 2023-02-05

Nous demandons votre curriculum vitae soit par courriel, par télécopieur ou par courrier.

**Pierre Rodrigue, responsable de port**  
Municipalité de Tadoussac  
162, rue des Jésuites  
Tadoussac (Québec) G0T 2A0  
Téléphone : 418-235-4446, poste 1108  
Télécopieur : 418-235-4433  
Courriel : [responsabledeport@tadoussac.com](mailto:responsabledeport@tadoussac.com)

*\*L'usage du masculin a pour seul but d'alléger le texte.*

